

## Eau-Secours-Briançonnais

[www.eau-secours-brianconnais.fr](http://www.eau-secours-brianconnais.fr)

[contact@eau-secours-brianconnais.fr](mailto:contact@eau-secours-brianconnais.fr)

### Inauguration de la STEP de la Haute Romanche, La Grave, le 16 mai 2013.

Merci au Président de la CCB de nous avoir invités à l'inauguration de cette STEP, à laquelle nous nous intéressons depuis la signature du contrat de DSP assainissement il y a 7 ans.

A partir d'aujourd'hui, une anomalie cesse pour les habitants de ce canton (sauf dans les hameaux) : **ils payaient un assainissement qui n'existait pas**, et qui existe désormais. Nous sommes convaincus depuis de nombreuses années de la nécessité d'un assainissement à la hauteur des besoins de la population, de son milieu naturel et de son développement touristique.

Par rapport au planning de travaux prévu dans le contrat, cette STEP démarre avec des années de retard.

Dans ce retard, une partie est due aux usagers qui ont tenu à faire valoir leur point de vue quant à l'implantation de l'usine. Nous avons apprécié l'action de certains de leurs élus qui les ont soutenus efficacement pour aboutir à une solution plus consensuelle.

Une autre partie du retard incombe à la SEERC. Une question financière reste posée : comment sera-t-il tenu compte, dans les tarifs, de ce décalage dans le programme d'investissement ?

Plus généralement, **les tarifs actuels de l'assainissement dans le Briançonnais sont probablement très largement majorés par rapport aux coûts réels**. Les bilans annuels du délégataire, qui ne respectent pas les règles de la comptabilité générale, sont opaques et ne permettent pas de les justifier. **Les factures sont très lourdes : de l'ordre de 100% plus cher que la moyenne des Hautes-Alpes ! Ici par exemple, à La Grave, un ménage classique a subi une augmentation des prix de l'assainissement de 205% entre 2006 et 2012 : soit 34% par an ! Il payait 77 euros en 2006, aujourd'hui c'est 235 euros.**

De nombreux habitants se sont indignés de cette situation, en refusant de payer intégralement des factures jugées « exorbitantes ». Notre indignation est d'autant plus grande que la justice a condamné les usagers à payer au seul motif qu'ils ne sont pas signataires du contrat. A quand la reconnaissance fondamentale des droits des usagers ?

Pour les services publics locaux en général, nous sommes en faveur d'une gestion en régie avec la participation des usagers. Mais, par le fait accompli de la précédente majorité de la CCB, le contrat de DSP assainissement existe.

#### **Nous l'estimons outrageusement déséquilibré au détriment des usagers.**

Nous soutenons, avec conviction et détermination, la renégociation engagée par le Président de la CCB avec la SEERC, que nous avons souhaitée depuis plus de deux ans. L'expertise en cours des documents financiers du contrat nous paraît déterminante.

Une renégociation exigeante doit porter non seulement sur les prix mais aussi sur la qualité du service et sur les conditions futures de contrôle périodique de l'exécution du contrat.

**L'appui de notre association est acquis à nos élus pendant la négociation. Les usagers, que nous représentons et défendons, apprécieront le résultat.**

Texte approuvé en CA le 06/05/13